

Recours massif aux contractuels en lieu et place des fonctionnaires: c'est la fin du statut de 1946, conforté en 1983, qui protège les agents fonctionnaires de toutes pressions des politiques, des lobbys et des entreprises. Sans le statut de fonctionnaires, nous ne travaillerons plus en toute neutralité et indépendance, et l'équité sur tout le territoire ne sera plus garantie pour les usagers. Défendons le statut !

Des Commissions Paritaires administratives vidées de leurs prérogatives. Les CAP ne seraient plus par corps (certifiés, agrégés, ...) mais par catégorie (A, B ou C)! Les CAP, qui garantissent l'égalité entre les collègues, ne s'occuperaient plus ni des avancements d'échelon, ni de la hors-classe, ni des mutation! Ne resteraient que les CAP disciplinaires où sont examinées les sanctions contre les collègues...

Le mouvement « nouvelle version » : Les CAP n'étant plus consultées pour le mouvement, c'est la fin de l'égalité de traitement entre les collègues. Va-t-on devoir déposer son CV sur une plate-forme pour trouver un poste, ou faire du porte à porte? Sur quels critères se basera-t-on? Retour de la nomination des agents « à la tête du client », comme avant 1946 ?

Les « contrats de mission » : précarisation et paupérisation des agents. Contrats d'une durée d'un à 6 ans, non renouvelables, ne donnant pas accès à un CDI. Mais les personnels auront la « chance », sous certaines conditions, de bénéficier de la « prime précarité » à la fin de leur CDD, comme dans le privé. Ces agents seront particulièrement vulnérables aux pressions. Dans les collectivités de moins de 1 000 habitants, le recours aux contractuels, à qui on pourra imposer des mi-temps, sera systématique.

Transformation de la fonction publique, ou la « loi des copains »

Que faire face à ce rouleau compresseur?

Le 9 mai dernier, 12 % des fonctionnaires étaient grévistes, soit 300 000 des 2 millions de fonctionnaires. FO fonction publique a donné un préavis de grève pour toute la semaine du 27 mai. Amplifions le mouvement !

Fusion des Commissions Hygiène Sécurité et conditions de travail et des Comités Techniques :

C'est la disparition programmée des CHSCT, seule instance qui s'occupe de la santé et de la sécurité des fonctionnaires, lesquels pâtissent déjà du manque criant de médecins de prévention.

Dans un contexte de restructurations permanentes, de suppressions de postes, d'ajout de nouvelles missions, de privatisation des missions, de déplacement de fonctionnaires, les risques psycho-sociaux vont croissant, maintenir le CHSCT est d'autant plus crucial !

La « mobilité », ou comment dépecer la fonction publique :

- S'il le « souhaite », ou si « sa mission est privatisée », le fonctionnaire pourra être détaché dans le privé. Son poste sera donc supprimé et il ne pourra pas revenir dessus.
- Possibilité d'une « rupture conventionnelle » et d'une « rupture conventionnelle collective », avec versement d'« indemnités de départ volontaire ».

Voilà comment supprimer 120 000 postes de fonctionnaires (sans oublier le non remplacement des départs à la retraite). La privatisation du service public est en marche (éducation, santé...).

Comment admettre ça, alors que les salaires stagnent ou baissent ? FO réclame toujours une augmentation de 16 % du point d'indice pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000.

Comment admettre ça, quand en même temps le gouvernement veut massacrer les retraites ?

- FO dit :
- Non à la retraite universelle par points !
 - Maintien des régimes spéciaux.